



16ème législature

Question N° : 16958	De M. Nicolas Dupont-Aignan (Non inscrit - Essonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique > mort et décès	Tête d'analyse > Sort des dépouilles données à la science	Analyse > Sort des dépouilles données à la science.
Question publiée au JO le : 09/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le sort des dépouilles des personnes ayant consenti à donner leur corps après leur décès à des fins d'enseignement médical et de recherche. En 2020, une enquête journalistique avait mis à jour un scandale dans la conservation de ces corps, information qui avait suscité une profonde émotion parmi la population et déclenché une enquête de la part des pouvoirs publics. Il souhaiterait savoir si cette enquête a permis d'établir les responsabilités de cette ignoble affaire et s'il est permis de penser que les corps des donateurs sont aujourd'hui traités décemment et restitués à leurs familles.